Vendredi 25 Décembre 1903. Le numéro 5 centimes. XLIIIe année. — No 103.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT	RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY	PRIX DES ANNONCES
Suisse: Un an fr. 6. 50. Six mois fr. 4. — Trois mois fr. 3. — Etranger: (Union postale) fr. 12. —	ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE. Tous les envois doivent être affranchis.	la ligne ou son espace: Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du Journal.

La Nuit de Noël

Sitôt la bûche calcinée
Messieurs les bébés ont mis
Leurs souliers dans la cheminée;
Puis tous deux se sont endormis...
Vers minuit, des Songes étranges
Sortent du foyer paternel.
Dormez, enfants! Voici les anges,
Les anges du petit Noël!

Le bon Jésus, suivant l'usage,
Ne doit-il pas venir sans bruit
A chaque enfant docile et sage
Offrir des cadeaux cette nuit?
Avec lui les saintes phalanges
Quittent le séjour éternel.
Priez, enfants! Voici les anges,
Les anges du petit Noël!

Un essaim de chérubins roses
Profitent de votre sommeil,
Apportent des cieux mille choses
Qui vous charmeront au réveil.
A vous ces jouets, ces oranges,
Ces bonbons plus doux que le miel.
Rêvez, enfants! Voici les anges,
Les anges du petit Noël!

Avant de reprendre sa course
Le petit Noël généreux
Saura glisser dans votre bourse
Un peu d'or pour les malheureux.
O chers mignons, qui, sous vos franges
Entrevoyez un coin du ciel,
Rappelez-vous toujours les anges,
Les anges du petit Noël.

Le rachat du Jura-Simplon

La ratification de la conventiou avec l'Italie impliquait nécessairement celle du contrat de rachat conclu avec le Jura-Simplon. Aussi, le Conseil national, après avoir consacré au premier de ces objets deux séances, dont nous avons donné un résumé dans notre avant-dernier no, n'a-t-il pas voulu terminer la semaine sans assurer par son vote le rachat à l'amiable du Jura-Simplon. La discussion a été longue, mais elle a été bien intéressante.

On a dit — le mot est d'un conseiller fédéral — que ce débat avait été un combat d'arrière-garde des vaincus de la veille. M. Scherrer-Füllemann, député socialiste de Saint-Gall, a pris la tête des opérations. Il a cherché à prouver que si le vote des Chambres était acquis au Conseil fédéral, du moment que la Confédération était devenue propriétaire du 95 pour cent des actions du Jura-Simplon, c'est qu'on avait laissé ou fait prononcer la liquidation de la compagnie. Et, enflant sa voix, il a posé des questions catégoriques, demandant à qui revenait la responsabilité de cette décision, réclamant des noms. On peut se demander ce qui serait arrivé si le Conseil fédéral avait fourni une victime à ce Minotaure rugissant. Le Conseil fédéral s'est offert lui-même en holocauste; par la voix de M. Comtesse il a déclaré qu'il prenait toute la responsabilité de cette décision. M. Scherrer-Füllemann n'a pas osé proposer de mettre en accusation le Conseil fédéral. Et la colère du député saint-gallois n'a pas eu d'autre suite.

La décision du Conseil fédéral était cependant toute naturelle. Au 1er mai dernier, le Jura-Simplon se voyait privé de son personnel, de son matériel, de son réseau. Fallait-il maintenir le Conseil d'administration, renouveler la direction de cette compagnie sans chemin de fer! M. Forrer a déclaré que c'eût été d'un ridicule achevé. Quel but eût-on atteint? La Confédération ne possède-t-elle pas depuis 1890 des actions de priorité pour plus de 40 millions. Et cette participation ne devait-elle pas influer considérablement sur la situation? Ah! mais il y avait un autre but à atteindre. Si la Cie du Jura-Simplon avait été maintenue, on aurait pu la charger provisoirement d'exploiter le Simplon et refuser la ratification de la convention avec l'Italie. On aurait pu surtout, en ne rachetant que le réseau actuel de la Cie, laisser à celle-ci le soin de régler la situation de l'entreprise du Simplon. Nous y voici! Un nouveau contrat conclu avec la maison Brandt, Brandau & Cie assure à cette dernière une subvention supplémentaire de 8 millions et demi. Et la Confédération, qui reprend la succession du Jura-Simplon, était appelée à souscrire à cet engagement.

C'est ce contrat nouveau qu'ont critiqué MM. Dinkelmann et Greulich, le premier, avec mesure, le second, non sans véhémence. Songez qu'un des trois entrepreneurs du Simplon est M. Sulzer, de Winterthour, conseiller national radical, et que depuis longtemps la presse socialiste zuricoise le poursuit de ses attaques. Il y a deux ans environ la grève du Simplon avait alimenté la critique; depuis quelques mois, c'est le nouveau contrat qui en fait les frais.

Outre ces orateurs, il convient encore de noter l'intervention, dans le débat, de M. Gobat, le sympathique député jurassien, en même temps que conseiller d'Etat de Berne, appuyé ensuite par M. Théraulaz, de Fribourg.

M. Gobat a répondu à ceux qui prétendent que les conditions du rachat font de la Suisse romande et, en particulier, des cantons intéressés au Simplon les obligés de la Confédération. Il semblait, en effet, à entendre certains orateurs, que celle-ci fît aux welches un véritable cadeau. Un d'eux avait même reproché à M. Comtesse d'avoir laissé libre cours à ses sentiments romands!

— Quant à moi, a dit M. Gobat, je constate que dans les négociations on a fait preuve, à l'égard du Jura-Simplon, d'une raideur qui va jusqu'à la dureté. Et je m'étonne, a-t-il ajouté, que les représentants de la Suisse française au Conseil fédéral n'aient pas mieux défendu les intérêts romands!

On attendait la réponse de M. Comtesse. Elle ne s'est pas fait attendre.

— Des deux reproches, inconciliables l'un avec l'autre, qui m'ont été adressés, dit l'honorable conseiller fédéral, j'accepte celui de M. Gobat. Ce qu'il a dit des négociations est exact. Mais, en ma qualité de représentant de la Suisse française, je ne voulais pas m'attirer le reproche d'avoir négligé les intérêts généraux au profit des intérêts romands.

M. Gobat a eu en outre le mérite de dissiper une légende. On a souvent fait un grief aux cantons intéressés au Simplon d'avoir fait procéder à une expertise sur la valeur du réseau et d'avoir ainsi retardé d'un an une solution attendue avec impatience. M. Gobat a prouvé, pièces en main, que les cantons n'avaient pas pu agir autrement. Alors que le premier contrat leur était soumis, fixant déjà à 104 millions le prix du rachat, la Direction du Jura-Simplon leur adressait un mémoire confidentiel dans lequel la valeur du réseau était calculée à un minimum de 108 millions.

Après cette déclaration de M. Gobat, il ne subsiste plus rien des critiques dont les cantons ont été l'objet.

CANTON DU VALAIS

Histoire moderne du Valais *par M. le chanoine Grenat.* — Nous publions, sous la rubrique *Variétés*, un extrait de cette œuvre, relatant une vraie *chicane d'allemand* entre Sédunois et Conchards, laquelle ne laissera pas d'intéresser nos lecteurs. Il leur sera donné ainsi de se faire une idée de la manière et du style de l'auteur, non moins que de la documentation minutieuse de l'ouvrage.

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

19

LA VENGEANCE DU BOURREAU

PAR

LEONCE FERRET

PREMIERE PARTIE

LE CHEF DES VENGEURS

XVI

REMORDS

Mais l'homme est ainsi fait! Lorsque, dans sa vie, tout marche à souhait, lorsque le bonheur lui a tendu une main amie et semble vouloir l'accompagner dans la route qu'il a à parcourir, il marche riant et insoucieux, oubliant le passé et ne songeant pas à l'avenir. Mais si le bonheur, cet ami infidèle, vient à lui fausser compagnie, l'homme, qui est encore la plus faible des créatures, n'a pas la force de lutter contre l'adversité qui le frappe et, abattu, découragé, il pleure sur ses fautes passées et se lamente sur le sort que l'avenir lui réserve.

Ainsi avait fait le baron de Vergins.

Pendant que le comte de Merman se dirigeait tristement vers le chemin de l'exil, lui voyait le bonheur lui sourire et il marchait à grands pas vers les honneurs.

Dès que son ambition fut satisfaite et qu'il fut nommé gouverneur de Bordeaux, il oublia bien vite la pauvre Mathilde et son malheureux époux; mais depuis quelque temps le bonheur l'avait abandonné et la fatalité semblait s'attacher à ses pas.

Le peuple bordelais murmurait contre le gouverneur de la ville qui avait laissé échapper l'assassin du chevalier de Marcellus. Sa fortune était anéantie par deux terribles incendies qui avaient détruit sou palais de Bordeaux et son château des environs de la Réole. Son nom était déshonoré par une alliance honteuse avec la fille d'un chiffonnier. Sa fille lui avait été ravie et était tombée entre les mains de misérables séducteurs; elle subissait peut-être en ce moment le sort qu'il avait fait subir à la comtesse de Merman.

C'en était trop pour l'esprit faible du baron de Vergins. Il crut voir dans les malheurs qui l'accablaient la main de la Providence et, il sentit son cœur se serrer à l'idée que Dieu voulait le punir de ses fautes. Cette voix qu'il avait reconnue, et qui, la première fois depuis vingt ans, frappait son oreille, ne semblait-elle pas revenue pour lui crier:

— L'heure de la justice et du châtiment a sonné.

Telles étaient les réflexions que se faisait le baron de Vergins, lorsque le capitaine Julien, qui avait couru à la recherche de sa fiancée Emma, entra tout essoufflé.

— Eh bien? lui demanda le baron en courant à sa rencontre.

— Elle a été enlevée, dit Julien, et je suis sur les traces des criminels qui nous l'ont ravie. Mais il n'y a pas de temps à perdre, ajouta-t-il, donnez-moi vite une compagnie de soldats et je jure d'arracher aux mains des lâches ravisseurs celle qui doit devenir ma femme.

L'assurance avec laquelle parlait le jeune capitaine fit renaître l'espoir dans le cœur du malheureux père, et il donna à Julien le droit de prendre les troupes qu'il lui fallait.

Après avoir serré la main du baron de Vergins, le fiancé d'Emma envoya des ordres dans les différents postes de la ville et rassembla une petite armée dont il prit le commandement.

Avant de suivre le jeune homme dans la lutte qu'il va entreprendre pour sauver sa fiancée, il est bon de faire connaître au lecteur comment Julien avait découvert la retraite des bandits qui l'avaient enlevée.

La bande des Vengeurs qui joue un si grand rôle dans cet ouvrage était célèbre dans Bordeaux à l'époque où se passaient les événements que nous racontons. Que de faits elle avait à son actif! Que de troubles elle avait occasionnés secrètement à cette époque si troublée!

N'ayant à nous occuper que de la part qu'elle a prise dans le drame dont nous sommes le narrateur fidèle, nous avons souvent laissé de côté des personnages qui ont joué de grands rôles dans d'autres circonstances, mais qui n'avaient pas à entrer en scène dans notre récit.

Le lecteur ne s'étonnera donc pas de voir apparaître, au fur et à mesure que les événements nous forceront à les lui présenter, des personnages nouveaux dont ils n'avaient jamais entendu parler.

XVII

HISTOIRE DE PIERRE BRANSOT

Un de ces personnages, nommé La Haine, était entré dans la bande depuis bientôt deux années dans les circonstances suivantes:

La Haine ou, pour mieux dire, Pierre Bransot, de son véritable nom, était, à cette époque, un des plus habiles coiffeurs de la ville, chez lequel la haute aristocratie bordelaise se donnait rendez-vous.

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

Ajoutons, à cette occasion, que la souscription, au prix de 10 fr. l'exemplaire, lancée en vue de la publication de cette œuvre historique nationale, est encore ouverte auprès de M. l'avocat Joseph de Lavallaz, à Sion ; elle sera close le 10 janvier prochain.

Examens d'apprentis. — Nous lisons dans le rapport sur les examens d'apprentis pendant l'année 1903 les lignes suivantes qui concernent notre canon :

« Les examens d'apprentis ont été préparés pour tout le canton par la Société Industrielle et des Arts et Métiers de Sion, et ils sont organisée supérieurement. L'effort de la Commission et des experts pour une amélioration de l'état de choses actuel est digne d'éloge. Les examens d'ateliers ont eu lieu pendant trois jours à Sion. La participation de beaucoup de ressortissants de communes de montagne est très réjouissante. Malheureusement aucun des 31 participants n'a fréquenté une école moyenne et 12 seulement d'entre eux ont suivi une école d'apprentis-artisans.

Ensuite de l'entrée en vigueur d'une loi sur l'apprentissage qui rend ces examens obligatoires, ceux-ci auront lieu l'année prochaine sous la direction du gouvernement et aux frais de l'Etat. On peut attendre beaucoup de cette loi pour l'avancement des arts et métiers et pour le relèvement de l'éducation professionnelle dans le canton du Valais.

« Tant les autorités que ceux qui s'occupent des arts et métiers sont animés du zèle le plus louable et de la meilleure volonté. »

Trafic de bétail avec l'Italie. — L'importation des taureaux de boucherie et des bœufs de travail d'origine italienne est interdite jusqu'à nouvel avis.

Les marbres de Saillon. — Les carrières de marbres de Saillon sont situées sur la rive droite du Rhône, dans la direction de la gare, en face de Saxon-les-Bains, à environ 500 mètres au-dessus de la plaine du Rhône.

Différentes tentatives d'exploitation, qui n'eurent pour objet que le marbre blanc, furent faites déjà vers l'année 1830 et après par deux sociétés successives, qui dépensèrent des sommes assez considérables à la recherche de ce marbre ; on y installa même une petite usine pour le travailler.

Ce n'est que vers l'année 1880 que cette richesse minérale fut mise à découvert par une société bien constituée, composée de personnalités des cantons de Bâle, Berne, Vaud et Valais, et dont M. Joseph Barman, Dr en droit, ancien ministre de Suisse à Paris, était le président.

Les difficultés que présentait alors la descente des blocs ont été longtemps un des principaux obstacles à l'exploitation régulière des carrières de Saillon.

Malgré les fortes pentes du terrain au sommet duquel se trouve l'attaque principale, la construction d'un chemin de fer fut le seul moyen convenable pour le transport des blocs de marbre.

Ce chemin de fer est établi à voie unique et étroite, sur une pente de 80 % au sommet et de 30 % dans la partie inférieure, à un croisement au milieu, et les wagons chargés remontent les wagons vides au moyen d'un câble en fil d'acier, dont la résistance absolue est de 50 tonnes. La machine fixe au sommet est munie d'un appareil régulateur à vent qui permet la descente sans frein. Il est arrivé fréquemment de descendre par ce funiculaire des blocs dont le poids atteignait 10,000 à 12,000 kil.

A quelques mètres de l'extrémité inférieure, se trouve l'usine pour le sciage et le polissage des marbres ; les blocs arrivent sur les mêmes wagonnets devant l'usine.

L'installation mécanique de l'usine comprend : 4 scies à cadres, 2 débiteuses et 2 polisseuses. La force motrice est fournie par une turbine de 30 chevaux et, en cas d'insuffisance, par un moteur électrique de la même force. (L'énergie est livrée par l'usine hydro-électrique Stäckelin, à Vernayaz).

A part sa grande puissance, la carrière des marbres de Saillon a cette particularité, que les différents bancs ont des teintes très différentes ; la couche inférieure forme un banc d'un marbre désigné sous le nom de Vert antique. Ce banc est excessivement compacte et d'une teinte régulière.

Au-dessus de ce banc, se trouve le Cipolin-Grand-Antique. Ce marbre est, de tous les calcaires rubanés, le plus beau et le plus riche de coloration douce et harmonieuse. Un marbre plus riche n'existe pas ; à grain très fin, il est susceptible d'un très beau poli.

Au-dessus du Cipolin-Grand-Antique et séparé de celui-ci par un banc de roche se trouve le Cipolin rubané. Celui-ci se distingue du Grand-Antique par un coloris plus sévère ; il produit, taillé en colonne, un effet des plus somptueux.

Le marbre blanc, d'une extrême finesse, mais malheureusement très fissuré, n'a pas encore pu être obtenu en blocs de grandes dimensions.

Comme on le voit, il a fallu des sacrifices considérables et un certain temps avant que l'exploitation des marbres de Saillon ait pu avoir lieu en grand et avec les installations actuelles.

L'ancienne société s'est dissoute à la suite du décès des honorabilités qui la dirigeaient. L'exploitation des carrières passa alors entre les mains d'une société vaudoise, à la tête de laquelle il y avait des architectes très distingués et compétents en la matière.

Aujourd'hui, la réputation de ce beau marbre si décoratif étant acquise, l'exploitation des carrières appartient à une société anonyme française au capital social de 400,000 fr. qui a à sa tête une direction très correcte et digne d'éloges.

Avec une société si bien constituée, les marbres cipolins de Saillon prendront certainement une extension toujours plus grande, non seulement en Europe, mais dans les pays d'outre-mer.

Eug. Rd.

St-Gingolph. — (Corr.) Nous nous sommes plaints, bien souvent déjà, et cela non sans avoir de légitimes raisons de le faire, de cette institution surannée, qui existe dans notre commune et qui mérite une décoration spéciale ; je veux parler de notre tribunal de police et de ses agents « les gardes-police ». Nous ne chercherons point à discuter leur utilité, encore moins ce dont ils sont capables, l'un comme l'autre ; mais ce que nous sommes en droit de leur demander et d'exiger d'eux, c'est qu'ils fassent leur service ; puisqu'ils émargent au budget des contribuables, nous voulons être servis en retour ; il ne nous convient pas que leur rôle soit tout platonique et qu'une fois par semaine ils aillent crier à la porte des établissements ou plutôt y frapper poliment pour annoncer que le « guet » passe. Les faits, du reste, qui se sont passés au commencement de novembre et ceux plus récents, il y a quelques jours, sont des preuves suffisantes pour démontrer, sans crainte d'être démentis, que cette police locale n'est pas à la hauteur du rôle qu'elle doit remplir.

Que fait-elle encore, cette police locale, quand des gens sans éducation, des voyous, non contents de troubler le repos public par de véritables cris de bêtes fauves, renversent et brisent ce qu'ils trouvent sur leurs chemins ? Attend-elle, pour remédier à cette situation, par trop déplorable, que chaque habitant fasse la police autour de son habitation ou qu'un fait assez grave surgisse pour se décider à réprimer ces désordres d'un autre âge ? car une administration, qui s'est vantée en son temps d'être progressiste, doit le prouver non pas par des paroles, mais par des actes. Du reste, si le tribunal de police et ses instruments ne sont pas à la hauteur du rôle qu'ils doivent remplir, notre police cantonale serait, elle, nous voulons l'espérer, du moins, capable de faire respecter la loi à ces fauteurs de trouble ; au fait, elle mériterait quelle lui fût confiée.

Des contribuables

Saxon. (*Corresp.*). — Qu'il nous soit permis d'avoir recours à votre journal pour remercier publiquement la jeune société de chant, la *Chorale*, de Saxon, pour les deux charmantes soirées qu'elle vient de donner.

Nous ne nous proposons nullement de faire ici une critique de ce que nous avons vu et entendu ; disons seulement qu'au programme, riche et varié, figurait une comédie *La Grammaire*, de Labiche. Jouée avec beaucoup d'art, elle a été goûtée du public. Des duos et trios avec piano ont fait une excellente impression. Deux bouffonneries ont fait rire aux éclats. Giraffier et Patachon, les deux aveugles, resteront gravés dans notre mémoire, sans oublier *Voiture à vendre*. Les chœurs n'ont pu, croyons-nous, être appréciés à leur juste valeur, car le local ne se prête guère aux productions de ce genre. C'est avec bonheur que nous avons néanmoins constaté les progrès réels de nos choristes. Avouons-leur, non pour qu'ils s'enorgueillissent, qu'il y avait du sentiment, de la délicatesse, de la mesure, dans leur musique... mais peut-être aussi de la timidité !

A la petite assemblée qui a suivi, la question d'une fédération valaisanne des Sociétés de chant a été soulevée. Les représentants du «Rhonesängerbund» de Sion ont apporté quelques renseignements sur ce qui s'est fait depuis le mois de mai à ce sujet. Il en est ressorti que les intéressés marchent lentement en besogne et qu'il faudra les talonner un peu.

Bon courage, chers amis. Toutes les personnes bien pensantes ne peuvent qu'appuyer vos efforts, car la route que vous suivez mène au progrès.

Laissez-nous répéter, pour terminer, le langage de votre dévoué directeur, dans son allocution à la fin de la soirée : «Cultivons le chant, c'est un des plus puissants facteurs de développement. A l'œuvre, chers amis du Valais ! Pourquoi notre beau canton ne posséderait-il pas, comme tant d'autres, de nombreuses société de chant, solidement organisées, capables de rivaliser avec nos voisins ? N'apporterait-il pas son humble tribut dans ce domaine qui tient du vrai, du beau et du bien ? Certainement, cher Valais, tu ne veux pas rester en arrière et tu vas bientôt prouver ce dont tu es capable.

Quelques auditeurs.

Confédération Suisse

Conseil fédéral. — Le *Bund* annonce que, par suite de l'élection de M. Comtesse à la présidence de la Confédération et, par conséquent, à la direction du département politique, M. Ruchet prendra le département des Finances et M. Forrer, le département de l'Intérieur.

M. Deucher, lequel quitte la présidence, reprendra le département de l'Industrie, de l'Agriculture et du Commerce qu'il dirigeait auparavant.

Les autres départements : justice et police (M. Brenner) postes et chemins de fer (M. Zemp) et militaire (M. Müller) conservent les mêmes titulaires.

Session de printemps. — Les Chambres tiendront au printemps une session extraordinaire pour discuter le réarmement de l'artillerie.

Elle s'ouvrira le 5 avril.

Commissions permanentes. — Le Conseil des Etats a procédé à la nomination des commissions permanentes instituées par la nouvelle loi sur les rapports entre les deux Chambres, savoir : la commission de gestion pour 1903,

---

Bransot avait une jeune femme de vingt-deux ans, dont la beauté véritablement merveilleuse attirait plus de clients dans la boutique de l'adroit Figaro que l'habileté de son rasoir.

La beauté de la jeune femme pouvait être dangereuse pour le mari, et les hommes sont si entreprenants qu'il n'y aurait eu rien d'extraordinaire à voir pousser sur la tête de ce bienheureux barbier de ces objets qui ornent ordinairement le front d'autres animaux de la création.

Un jour, la charmante madame Bransot, lasse de n'accorder ses faveurs et les charmes de sa séduisante beauté qu'à celui auquel les liens matrimoniaux l'avaient attachée, se décida à lacérer de coups de canif son contrat de mariage.

La jolie femme se laissa séduire par les projets amoureux d'un jeune magistrat de la ville, et, dès lors, notre habile coiffeur se vit à son tour habilement *coiffé* par sa moitié.

La liberté n'était pas assez grande pour madame Bransot qui, voulant toujours être dans les bras de son séducteur, quitta un beau jour le foyer conjugal, laissant, tout étonné, le pauvre Figaro à ses rasoirs et à ses perruques.

Pierre Bransot pleura toute la journée et toute la nuit.

— Seriez-vous décidé à vous venger, si on vous en procurait les moyens, lui dit le lendemain un de ses clients à qui il venait de confier ses peines.

— Si je me vengerais ! s'écria-t-il. Je tuerais le misérable qui a osé me la ravir... Une femme que j'aimais tant.

— On vous a volé votre honneur, dit le client, et ces taches-là ne se lavent qu'avec du sang.

— Oui, mais l'homme qui m'a ravi celle que j'aimais est un noble, et ces nobles se croient tout permis aujourd'hui.

— Qu'importe, si je vous procure le moyen de vous venger.

— J'accepte ! s'écria tout à coup Bransot, après avoir réfléchi un instant ; la haine que j'ai pour cet homme me donnera le courage de lui plonger un poignard dans le cœur.

— C'est bien ! vous n'êtes pas un lâche.

— Mais les moyens ? demanda le barbier.

— Ce soir, vers onze heures, répondit le client, trouvez-vous derrière les remparts du Château-Trompette, et vous n'aurez qu'à me suivre.

Le soir, Bransot ne manqua pas au rendez-vous ; il suivit un homme enveloppé dans un grand manteau et qui lui avait fait signe. Ils s'engagèrent tous d'eux dans la rue Notre-Dame, et ils s'arrêtèrent devant une maison de la rue Ramonet. Une heure après, Pierre Bransot avait prêté serment au chef des Vengeurs et prenait le nom de La Haine.

Trois jours plus tard, le marquis de Barsigny, jeune magistrat de la ville, l'amant de madame Bransot, était trouvé assassiné dans son lit. La jolie adultère avait disparu le même jour et personne n'en a jamais eu de nouvelles.

Le misérable qui la tenait à sa disposition, la laissa mourir dans un des nombreux cachots que renfermait la maison de la rue Ramonet.

Le client qui avait procuré au barbier le moyen de se venger n'était autre que le duc de Lorma, le chef des Vengeurs.

Quelque temps se passa, et La Haine, qui, la rage au cœur, ne trouvait pas sa vengeance assez grande, était le meilleur de la troupe, tellement il employait de cruauté dans les ordres qu'il exécutait.

Cependant, depuis près de trois mois un changement subit venait de s'opérer chez cet homme. La Haine n'était plus ce bandit au cœur inhumain qui s'offrait toujours lorsque de nouvelles victimes devaient confirmer le renom de cette terrible bande. Il refusait, au contraire, et par son inaction semblait ne plus faire partie de la société.

Le remords rongeait le cœur de cet homme, il pensait à sa femme, à cette charmante créature qu'il avait tant adorée et qu'il avait laissé mourir si misérablement. Il en vint à vouer une haine mortelle à l'homme qui l'avait conduit dans le crime et il jura, pour soulager son cœur, de livrer la bande des Vengeurs et son chef.

L'attaque du fort du Hâ et la débandade qui s'ensuivit lui en donna l'occasion. Il connaissait le projet de l'enlèvement et savait quelle était la mission de l'Alouette et du Béglais. Après avoir franchi la petite porte de la prison par laquelle les Vengeurs se sauvèrent, il se dirigea vers l'hôtel du gouverneur. La voiture venait de partir et la pauvre Emma filait entre deux bandits vers une destination inconnue pour elle.

Bientôt La Haine entendit un grand bruit dans l'intérieur de l'hôtel. On ouvrait et on fermait les portes, on criait, on appelait, et tout cela vint lui annoncer que le baron, qui était revenu, cherchait sa fille qu'on venait d'enlever.

Tout à coup un homme sortit précipitamment. La Haine le regarda.

— Capitaine ! lui cria-t-il.

L'homme s'arrêta, se retourna et s'avança vers le bandit.

Cet homme c'était Julien !

— Que me voulez-vous ? demanda-t-il:

(A suivre.)

celle des alcools, celle des douanes, celle des chemins de fer et la commission militaire.

Dans la commission de gestion et celle des alcools, le Valais est représenté par M. L. Rey; dans celle des douanes, par M. de Chastonay.

Parti radical suisse. — La prochaine assemblée des délégués du parti radical suisse est convoquée pour les 30 et 31 janvier, à Berne.

Chemins de fer fédéraux. — Les recettes des chemins de fer fédéraux pour le mois de novembre 1903 se montent à fr. 7,882,900 contre 8,135,924 dans la même période de l'année précédente. Les dépenses ont été de 5,884,706 francs contre 5.156,360 en 1902.

L'excédent des recettes durant les 11 premiers mois de 1903 comporte 36 millions 605,747 fr. soit 2,976,242 fr. de moins que durant le même exercice de l'année précédente.

Nouvelles des Cantons

Zurich. — *Le drame de l'Hôpital cantonal.* — On a maintenant quelques détails sur ce drame, qui s'est dénoué, ainsi que nous l'avons annoncé, par un double suicide :

Mlle Elisabeth Kruse, âgée de 27 ans, était infirmière en chef à l'hôpital. Radieusement belle, aimante, dévouée, patiente, en possession de connaissances médicales étendues et douée d'une vaste intelligence, Mlle Kruse — sœur Tony comme on l'appelait familièrement — n'avait pas tardé à se faire chérir de ses malades et à attirer l'attention des médecins de l'établissement. L'un de ceux qui lui témoignaient le plus de sympathie était justement le Dr Mahler, âgé de 27 ans. Des relations d'amitié s'établirent entre eux et bientôt les jeunes gens s'aperçurent qu'ils s'aimaient.

Mercredi dernier, la direction de l'Hôpital attira l'attention des jeunes gens sur la situation équivoque dans laquelle ils se trouvaient. Une explication tumultueuse s'ensuivit, qui aboutit au renvoi de sœur Tony. Le lendemain jeudi, la jeune femme s'empoisonnait avec de l'acide prussique.

Le Dr Mahler éprouva un vif désespoir de la mort de son amie et une scène douloureuse se produisit lorsqu'il se trouva en présence du cercueil contenant la chère dépouille.

Accompagné d'un ami, le Dr Mahler se rendit dans sa chambre d'étudiant. En chemin, il manifesta son intention de ne pas survivre à sa fiancée. Son ami réussit cependant à le dissuader de ses funestes desseins. Malheureusement, une fois seul, le jeune médecin ne put supporter son chagrin. Il écrivit une lettre d'adieu à son ami et à un médecin de l'Hôpital cantonal. Quelques minutes plus tard, le poison avait fait son œuvre.

Ce drame si profondément lugubre a causé à Zurich une douloureuse impression.

— *Moutons tamponnés.* — Un troupeau de moutons traversait un passage à niveau, près de la station d'Urdorf, lorsqu'arriva un train de marchandises. Une trentaine de ces animaux ont été tués ou blessés.

Argovie. — *Mésaventure d'un évangéliste.* — Un évangéliste de Brougg, M. Maurer, et quelques uns de ses coreligionnaires, s'étaient rendus il y a quelques jours à Ober-Bötzberg pour y semer la bonne parole. Mais la population les accueillit mal. Avant qu'ils eussent pénétré dans le local où devait se faire entendre M. Mauer, ils furent arrosés de purin au moyen de ces poches à long manche qu'on appelle « goumes » dans les campagnes vaudoises. Et lorsqu'ils quittèrent le village, ils furent battus et jetés à terre. L'évangéliste reçut même un jet d'un acide corrosif qui lui brûla la partie gauche de la tête et ses vêtements.

Ensuite de ces faits, l'autorité communale d'Ober-Bötzberg a interdit les conférences organisées par des « prédicateurs ambulants. »

Tessin. — *Grève des typographes.* — Les ouvriers typographes de tout le canton se sont mis en grève. Ils réclamaient aux patrons imprimeurs une augmentation de salaire; celle-ci leur ayant été refusée, les ouvriers ont cessé le travail mardi.

Les grévistes ont distribué un manifeste dans lequel ils font appel à la solidarité des autres catégories d'ouvriers.

Nouvelles étrangères

France. — *Paris sans pain et sans viande.* — La grève générale de tous les corps de métier de l'alimentation a été proclamée mercredi à 1 heure du matin, pour protester contre le maintien des bureaux de placement.

Toutes les maisons d'alimentation sont frappées d'interdit, en attendant la décision du comité fédéral de l'alimentation.

De son côté la Chambre syndicale des limonadiers-restaurateurs invite tous ses adhérents, syndiqués on non, à cesser le travail. L'appel qui leur a été adressé se termine ainsi :

« L'heure est aux actes. Plus de bureaux de placement, plus de frais. Tous en grève ou gare la casse. »

Les ouvriers boulangers des grandes villes de France se solidarisent avec leurs camarades de Paris et ont décidé la cessation du travail.

— *La revision du procès Dreyfus.* — La commission d'enquête sur la revision du procès du capitaine Dreyfus s'est réunie hier mercredi après midi.

M. C. Meunier, directeur des affaires civiles, a donné lecture de son rapport sur la demande en revision du procès Dreyfus. On tient pour certain que la revision est décidée. Le garde des sceaux en saisira aussitôt la Cour de cassation.

— *Discours de M. Combes.* — M. Combes, président du Conseil, vient de réunir en volume les discours qu'il a prononcés sur la question des Congrégations depuis qu'il est au pouvoir.

C'est l'académicien bien connu Anatole France qui a fait la préface du volume.

Le pape et la politique. — *L'Osservatore romano* publie un *motu proprio* de Pie X, daté du 18 décembre 1903, sur l'action populaire chrétienne.

La démocratie chrétienne ne doit pas se mêler de politique ni poursuivre de but politique.

Elle doit, ainsi que la presse catholique, obéir, aux évêques et suivre leurs conseils.

Le pape ordonne que ce *motu proprio* soit affiché au siège des cercles et sociétés catholiques, et publié par les journaux catholiques qui devront l'observer, sous peine d'interdiction.

Les Bœrs aux Indes. — Le général Delarey a dû haranguer pendant 5 heures les internés Bœrs de Ahmed-Naggar pour les décider à signer le serment de fidélité à l'Angleterre. Deux d'entr'eux ont refusé de signer.

Nouvelles diverses

Le plus beau pont du monde. — On vient d'inaugurer, à New-York, le grand pont suspendu de Williamsburg, jeté sur l'East-River, et rival de celui de Brooklyn.

On y travaillait depuis 7 ans. C'est le plus beau pont suspendu existant au monde, bien qu'il n'ait pas l'élégance de de celui de Brooklyn. Il a coûté 50 milions de francs.

Il a 7200 pieds de longueur et s'élève à 135 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les tours-culées qui soutiennent les câbles ont 200 pieds de haut.

Le tablier a 118 pieds de large et peut porter 4 voies de tramways électriques, 2 voies de tramways à vapeur, 2 chaussées pour les véhicules et 2 allées pour les piétons.

Deux autres grands ponts vont être maintenant commencés à travers l'East-River.

Variétés

Lutte entre Sion et Conches
pour la préséance dans les cérémonies officielles

Extrait de l'*Histoire moderne du Valais* par M. le chanoine Grenat.

La question du passage des Espagnols avait fait surseoir à une autre lutte, toute d'amour propre, de susceptibilité, d'étiquette, et d'autant plus surprenante et puérile qu'elle avait été soulevée par le dizain qui se piquait le plus de liberté et d'égalité républicaine; c'était derechef l'ombrageux Conches qui se vantait d'être la première population du Haut-Vallais, parce qu'il avait battu le duc Berthold en 1212 et les Bernois le 27 septembre 1419.

En 1734, au moment de se rendre en corps à la cathédrale pour y procéder à la nomination de l'évêque Blatter, les députés de Conches prétendirent avoir le droit de se placer à la tête du cortège de la députation des VII dizains du Haut-Valais. Comme le temps pressait, les membres de la diète se firent donner lecture du protocole sur le rang observé lors de l'élection de 1701; ils décidèrent d'après cela qu'on se rendrait à l'église par ordre de dizain, et que l'on reviendrait de même au château de la Majorie, d'où l'on allait partir. A la session de mai, l'année suivante, les représentants du dizain de Sion protestèrent contre les prétentions des Conchards et affirmèrent que, en la solennité de la nomination de l'évêque, la préséance leur revenait. Ils ajoutèrent que si, après une explication amicale, Conches ne voulait pas y consentir, ils proposaient l'évêque pour arbitre; et si sa Grandeur s'excusait de remplir cette délicate fonction, ils s'en remettaient à la décision des cantons catholiques ou de quelques uns d'entre eux. Puis, ils protestèrent solennellement de leur droit devant l'assemblée. Les Conchards en firent autant. Les cinq autres dizains, considérant que l'Etat avait autre chose à faire que de s'occuper de mesquineries d'amour-propre, et que l'élection arrivait rarement, crurent supprimer toute cause de discorde en proposant que, désormais, Conches eût le premier pas le jour de l'élection, et Sion, le jour du sacre. Cette concession fait honneur aux cinq dizains qui, par esprit de fraternité et pour rétablir la concorde, consentent à accorder une préséance purement honorifique aux deux autres qui, de l'aveu de Sion même, n'y avaient pas plus de droit qu'eux. Les contendants déclarèrent n'accepter la proposition que pour en référer à leurs communes respectives. C'était une fin de non-recevoir. Si de temps à autre la question était reprise, on n'aboutissait à aucun accord, parce qu'aucun des rivaux ne voulait se rendre. Survint la question espagnole qui fit songer à des choses plus graves et paraissait avoir fait oublier toute rivalité. Malheureusement, le feu de la discorde se ralluma très-vif, le 31 août 1752. Ce jour-là on se rendait de nouveau en corps à la cathédrale pour l'élection épiscopale de Jean Hildebrand Roten. A huit heures du matin, les députés électeurs se trouvaient dans la grande salle du château de la Majorie. Ceux de Sion prévinrent qu'ils avaient pour instruction de réclamer la préséance et ne se gênèrent pas de déclarer publiquement qu'ils consentaient bien à être confondus avec ceux des autres parties du pays tant qu'on serait encore dans l'enceinte de l'habitation épiscopale, par respect pour l'immunité du lieu; mais que, arrivés à la porte de la Majorie, ils emploieraient la force si on leur disputait la première place au cortège. La ville avait, effectivement, disposé de la troupe destinée à agir au premier signal. A cette déclaration inattendue, les autres dizains éprouvèrent la plus pénible impression. Ils s'efforcèrent, par des paroles amicales, de représenter aux Sédunois la gravité de la faute qu'ils allaient commettre et les funestes conséquences qui en résulteraient; que ce serait en outre une violation de l'immunité qui couvrait de son égide les représentants du pays.

Ces fraternelles représentations calmèrent les Sédunois auxquels on proposa l'arrangement suivant, pour cette fois seulement et sans préjudice de leurs droits : Le bailli et les deux premiers fonctionnaires de l'Etat marcheraient en tête du cortège; puis viendrait le bourgmestre de la ville, suivi du trésorier de la cité et ainsi des autres. Conches accepta ce mode, pourvu que son banneret eût rang à côté du bourgmestre. Les cinq dizains jugèrent cependant plus convenable que le banneret de cette vallée ne fût placé qu'après le bourgmestre, parce que Sion, comme capitale du canton et résidence de l'évêque, méritait de primer sur l'ancienneté; mais, afin de satisfaire Conches, qui se disait le plus ancien dizain, ils établirent que le banneret de Sion n'aurait rang qu'après celui des Conchards, puis viendraient les autres bannerets, selon leur ancienneté, le grand châtelain de Sion, les juges et enfin les autres députés.

Après le sacre de l'évêque, la lutte recommença très vive et dura jusqu'à la fin de 1754. Le 10 février 1752, les Conchards avaient répondu un mémoire imprimé qui était plutôt un libelle. Dans ce *factum* mal conçu, Conches se prodigue des louanges outrées, cite inexactement des décisions diétales, ne se gêne pas de travestir les faits, ravale indignement et injustement Sion, n'accorde que quelques paroles honorables aux cinq autres dizains qui, à entendre les Conchards, n'auraient fait que fort peu de chose pour la défense de la liberté de la patrie, s'ils n'avaient pas été assistés du bras de ces vigoureux montagnards. Par son peu de mesure et son ton orgueilleux, ce pamphlet produisit le contraire de l'effet qu'on en attendait. La réponse de Sion fut calme et digne. Le bourgmestre Philippe de Torrenté, qui en est l'auteur, réfute poliment et victorieusement ses adversaires; il établit par un grand nombre de preuves que Sion a toujours joui de la préséance, dans toutes les circonstances solennelles, dès l'origine du régime démocratique en Vallais.

Cette regrettable dissension préoccupa l'ambassadeur de France en Suisse. Les XIII cantons, surtout Berne et Zurich, firent leurs efforts pour ramener la bonne harmonie; plusieurs même, spécialement les alliés catholiques, donnèrent leur jugement par écrit. Fribourg employa tout son zèle dans cette affaire. Une lettre (21 janvier 1753) de son avoyer, le baron d'Alt. de Tieffenthal, adressée aux magistrats de Sion, nous révèle à quel degré les Conchards étaient animés contre les Sédunois. On y lit ces lignes : « C'est beaucoup que nos cour-
« riers aient pu arrêter les menaces
« dont vous étiez accablés. Il faut es-
« pérer que c'est là un commencement
« de résipiscence, et que Dieu conduise
« insensiblement les cœurs à la paix ou,
« au moins, au désir de l'avoir. On n'a
« point encore de nouvelles de l'effet
« qu'aura produit l'exhortation des XIII
« cantons. Je crois que la réponse
« adressée à celui de Zurich vous sera
« communiquée, et alors on prendra les
« mesures qui conviennent pour rétablir
« le repos dans votre république, d'au-
« tant plus que le nôtre vous offre sa
« médiation, comme vous l'avez remar-
« qué par la lettre de Zurich. »

Les esprits étaient trop irrités pour qu'une médiation d'amis pût obtenir quelque bon résultat. Il suffisait qu'une des parties proposât tel accommodement pour que l'autre la refusât. On arriva même à ne plus vouloir de l'arbitrage des Confédérés. Les cinq dizains furent enfin si fatigués de cette fastidieuse lutte que, dans les comices généraux de mai 1754, ils signifièrent aux deux rivaux « que ne les ayant que trop sup-
« portés depuis très longtemps, mais
« surtout depuis deux ans qu'on faisait
« sans cesse l'impossible pour les con-
« cilier, ils ne voulaient plus s'occuper
« d'eux, ni les entendre, d'autant plus
« que le dizain de Sion n'avait jamais
« consenti à porter la cause devant un
« juge du pays. » Les magistrats de Sion avaient écrit à l'ambassadeur français qu'ils attendraient du temps ce qu'ils ne pouvaient obtenir actuellement. Dans le cours de cette contestation, il est à propos de remarquer qu'en réclamant la préséance, Sion ne prétendit nullement se déclarer supérieur à tout autre dizain, mais uniquement avoir la prérogative d'occuper la première place entre égaux. A l'élection de l'évêque Ambüel (1760) la difficulté n'en fut plus une; les têtes s'étaient refroidies; Sédunois et Conchards prirent le même rang qu'en 1752; dès lors la question de préséance fut enterrée. Il en était temps.

Imprimerie commerciale, Marrigny

Dr Arnold STAERKLE médecin-oculiste à Martigny-Ville

Mercredi et samedi de 9 h. à 12, à **Sion, Pharmacie FAUST.**

Le docteur sera absent jusqu'après le nouvel-an.

A louer à Martigny-Ville

trois appartements indépendants avec eau et lumière électrique dans chacun, sur l'avenue de Martigny-Ville-Bourg, maison neuve de M. Alphonse DARBELLAY, tonnelier, à qui l'on peut s'adresser.

Noël et Nouvel-An
Magasin
„AU BON MARCHÉ"

J. RICHARD-GUIGER

MARTIGNY-VILLE

(ancien hôtel de l'Aigle)

Modes, chapellerie et nouveautés

A l'occasion de ces fêtes tout acheteur pour une somme de **10** francs recevra un **cadeau.**

Etrennes utiles en lingerie, bonnetterie, chapellerie en tous genres, parfumerie, ganterie, cravates, papeterie, etc. — Articles **fourrures** pour dames et fillettes. — Articles fantaisies, souvenirs, etc.

Grand choix de jeux, jouets et articles pour l'arbre de Noël

Marchandises soignées et de premier choix à tous prix et de dernière nouveauté

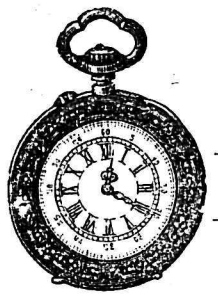

Fêtes de Noël et Nouvel-An

Grand choix d'étrennes utiles et précieuses

en

Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie

Henri MORET

MARTIGNY-VILLE

(Place centrale)

Montres, Pendules et Réveils en tous genres

Riche assortiment de **bagues, broches, boucles d'oreilles, sautoirs, chaînes,** etc

Chapelets, croix et médailles en or, argent et doublé

Services de table, théières cafetières, timbales etc. en argent et en métal argenté

OMÉGA. — Montres de précision. — ZÉNITH

Envois à choix

La Filature et Fabrique de draps et milaines

-- Médaille d'or, Vevey 1901 —

Henri Berger-Besson, à Eclépens (Vaud)

se recommande aux propriétaires de moutons pour la fabrication à façon de bons draps unis et façonnés, milaines pour hommes et femmes, aux prix les plus réduits. Echantillons à disposition. Filage de laine à tricoter.

Prière d'envoyer les laines en gare ou poste Eclépens (Vaud) et de faire suivre chaque envoi d'une lettre d'instruction pour le travail. Indiquer sur l'adresse le nom de l'expéditeur. 8 7

Références chez **M. Joseph Chappot,** anc. juge, **Charrat**

Grand choix de boîtes fantaisie
pour cadeaux de Noël & Nouvel-An

Belles oranges

kg.		fr.
10	Panier, env. 70 pièces	3,20
10	Marrons, extra gr.	2,40
10	Châtaignes sèches	3,40
10	Poires sèches, nouv.	4,20
10	» fines, sèches, gr.	6.80
10	Quart. de pommes douc.	6,10
10	Pommes évap.	8,40
10	Raisins secs	5,80
10	Figues	4,10
10	Oignons beaux	1,80
10	Riz fr. 3,40 &	4,—
10	Haricots blancs	3,10
10	Pois jaunes	3,40
10	Maccaronis, cornets	4.50
10	Fromage maigre et tendre	6,50
10	» salé	8,20
10	» d'Emmenth. surf.	14,80
10	Jambon délic.	14.90
10	Filet sans graisse et os	17.60
10	Lard gras	13,40
10	Saindoux, gr. pur.	13,40
10	Beurre de coco (Végétaline)	13,—
10	Farine franç. fine	3.10
5	Café fort, fr. de goût	4.90
5	» extra fin et fort	6,30
5	» jaune, gr. grains	6,90
5	» perlé, surf.	7,60
5	» » supérieur	9,40
5	Java Liberia	9,60
5	Café, vér. Ceylon	10,80
5	Miel d'abeilles	8,—
	Salamis de Milan, vér. par kg.	3.10
	10 boîtes Thon ou Sardines	3,30

Dès 50 kg. 5 % de rabais

WINIGER, dép. de gros, BOSWIL

Ameublements
Th. Borgeaud & Cie
MONTHEY

Lits, lavabos, chaises, tapis, etc.

Fabrique de sellerie en tous genres

Etrennes utiles

une **machine à coudre**

„SINGER"

constitue un cadeau de fin d'année à la fois **utile et agréable.**

Payement par terme

Escompte au comptant

Compagnie „SINGER"

seule maison en Valais

Martigny, maison de la poste

Paris 1900, le Grand prix

La plus haute récompense

VINS

Bons vins blancs naturels d'Espagne à 35 cts le litre. **Bons vins rouges** naturels du **Midi** depuis 35 cts le litre, franco toutes gares par fûts de 50. 100, 200 litres et au delà.

S'adresser à **Charles MARTIN, Monthey**

Vous tous qui

toussez

essayez les

Bonbons pectoraux Kaiser

succulents et calmant la toux.

2740 certificats notvidimés, prouvent combien leur efficacité est reconnue certaine contre **toux, enrouements, catarrhes** et **engorgements. Refuser** tout ce qui est offert pour les remplacer! Paquets à 30 et 50ct., en dépôt chez: Pharmacie Mce Lovey à Martigny-Ville sur la place; Pharmacie Ch. Joris à Martigny-Bourg; Pharmacie Louis Rey à St-Maurice; Pharmacie Zen-Ruffinen à Loèche-Ville; A. Fournier-Décaillet à Salvan.

Cigares comme cadeau

	bienvenu à chaque fumeur	fr.
200	Vevey courts, paq. bleus	1.90
200	Rio grande, paq. de 10	2,45
200	Flora Brésil	3.10
200	Rose des Alpes, surfin	3,45
125	Brissago, vér. Chiasso	3,25
100	Allemands, pet. mais fins	1,90
100	Herzog fins à 5	2,95
100	Sumatra à 10	4,80
50	Flor fina à 12	2,90
50	Havane Sumatra à 15	3,20
	Boîte d'allumettes autom.	1.85
	Lanterne électr. de poche	2,50

WINIGER, dép. de fabr., BOSWIL

Cartes de visite
Imprimerie, Martigny

Magasins de nouveautés
ORSAT frères, Martigny

Rayon de confections pour dames et fillettes en collets, jaquettes, paletots de tous prix

Pèlerines pour hommes et enfants de fr. 4,75 à fr. 21.—
Complets pour hommes depuis fr. 17,50
Chemises „ „ „ „ 1,70
Complets „ enfants „ „ 4,—
Chapeaux feutre de „ 1,70 à fr. 11.—

Grand choix de couvertures mi-laine et laine

PLUMES ET DUVETS

Un solde de coupons drap à prix réduits

Vêtements sur mesure

Horlogerie. Réparations soignées

Contre le **rhumatisme,**

le **lumbago** et toutes les douleurs dans les membres, employez

l'Emplâtre Rocco

ordonné par les médecins et vous serez vite débarrassé de tous ces maux.

Remarquez le mot „Rocco" s. v. p.

Fr. **1.25** dans les pharmacies:

C. Joris, Martigny-Bourg; **Lovey** et **G. Morand,** Martigny-Ville, **Bichsel, Pitteloud** et **Zimmermann** à Sion.

Emprunt à lots canton de Fribourg
Prochain tirage
Gros lot: 50,000 francs

Chaque lot sorti se remboursera à Fr. 17 au minimum.
On peut obtenir des lots au prix de Fr. 16 net à Monthey

2-1 *Bruttin & Cie.*

Les Fabriques de Landquart, à Landquart

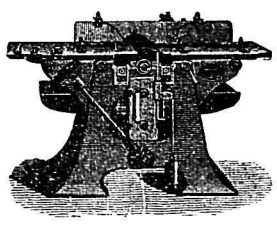

recommandent comme spécialité

MACHINES

en tous genres

à travailler le bois

dernière construction perfectionnée. Construction extrêmement solide et exécution soignée.

Machines courantes toujours en magasins et mises en marche. Prix courant illustré gratis.

Demandez partout les BONBONS

ANTIRHUME
O. EHNINGER

Modèle ANTIRHUME Déposé

Confiserie Vaudoise LAUSANNE

AGRICULTEURS!

En faisant vos achats de l'engrais Thomas qui est offert en ce moment bon marché

n'oubliez pas

que dans la plupart des cas il ne produit tout son effet que lorsqu'il est employé en mélange avec du sel de potasse. D'après l'avis de toutes les autorités scientifiques l'importance des récoltes est déterminée par les substances nutritives qui se trouvent dans le sol en petite proportion. N'oubliez donc pas d'employer de la **potasse** sous forme de **Kaïnit ou sel à base de potasse à 30 % pour engrais,** car autrement le rendement de l'argent dépensé pour les autres engrais est douteux. 2 1

CHOCOLAT KOHLER